A l'attention des clients concernés

À Paris, le 06 juin 2023

Réf. : AD-2023-008

Objet : Engagement Aubert & Duval sur la Regulation REACH (EC) no. 1907/2006: revu au 06 Juin 2023, valable pour tout site A&D.

Madame, Monsieur

Nous, Société Aubert & Duval, certifions avoir pris les dispositions nécessaires pour s'assurer de la conformité des Articles produits par nos différents sites de production avec le règlement REACH (CE) n° 2021/2045 entré en vigueur au 25 Novembre 2021..

Nous, Société Aubert & Duval, assurons, en outre, que nos produits ne contiennent pas, à la date de ce jour, de Substances :

- Incluses dans la Liste Candidate définie à l'article 59.1 du règlement REACH en concentrations supérieures à 0, 1% en pourcentages pondéraux,
- Inscrites à l'annexe XIV de REACH.

Les termes visés ci-dessus commençant par une majuscule ont la signification qui leur est donnée par REACH.

Pour valoir ce que de droit, Cordialement.

Thierry ROUAULT
Directeur Qualité

ROUAULT

Signature numérique de ROUAULT
Date : 2023.06.07 19:53:39 +02'00'